



Message du Conseil communal au Conseil général N° 75 du 5 septembre 2016

OBJET : Crédit de CHF 121'500.- TTC pour la réfection du "Chemin des Reus" à Courfaivre

1. Considérations générales

Le "Chemin des Reus", situé au Sud de la localité de Courfaivre, débute en bordure de la route cantonale vers l'église et relie notamment le réservoir de Courfaivre.

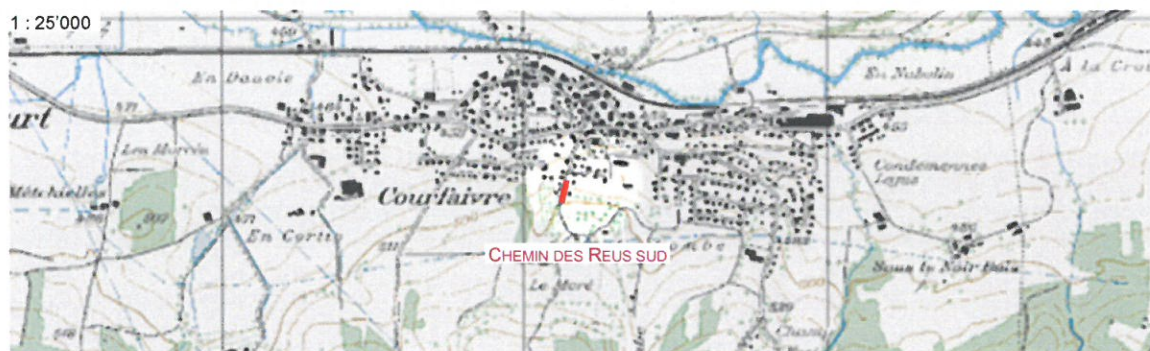


Figure 1 : extrait de plan 1 : 25'000

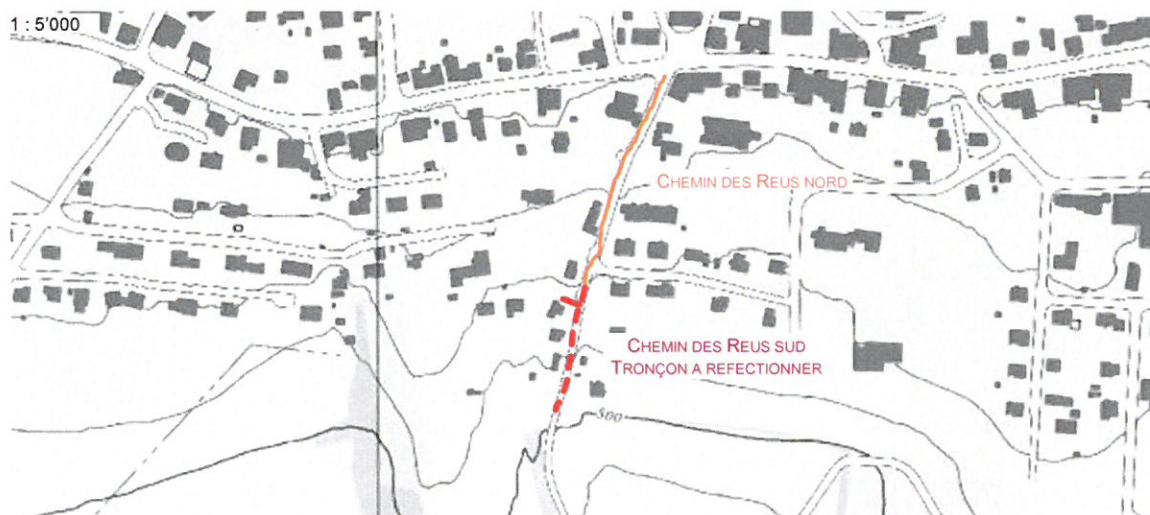


Figure 2 : extrait de plan 1 : 5'000

La partie sud du "Chemin des Reus" sert d'accès aux riverains de 7 parcelles bâties, dont 2 pour le "Chemin de la Combatte". Ce chemin est également utilisé par le personnel de la voirie pour l'accès au réservoir de Courfaivre de même que pour le trafic agricole pour l'accès aux terres situées au sud du village.

De petites rigoles transversales, formées de pavés granit, avaient été construites pour récolter les eaux de chaussée sur le "Chemin des Reus" en raison de la très forte pente longitudinale (jusqu'à 20%). Ces traversées en pavés sont très cassantes et apportent un important inconfort aux usagés.

Les Autorités de la Commune mixte de Haute-Sorne ont constaté, ces dernières années, une dégradation importante de la partie sud du "Chemin des Reus" (depuis le carrefour du chemin de la Combatte). Elles ont décidé de réfectionner ce secteur et ont mandaté un bureau d'ingénieur afin de proposer des solutions techniques durables et proportionnelles.

2. Considérations particulières

Les travaux de réfection du "Chemin des Reus" seront réalisés sur une longueur de 86m' (y compris le carrefour avec le "Chemin de la Combatte"), depuis le caniveau existant délimitant le début du chemin pierreux tout au sud.

La partie Nord du "Chemin des Reus" ne nécessite pas d'intervention, l'enrobé est en bon état, soit ~160 m' depuis la route cantonale.



Figure 3 : Vue du chemin depuis le nord



Figure 4 : Vue du chemin depuis le sud

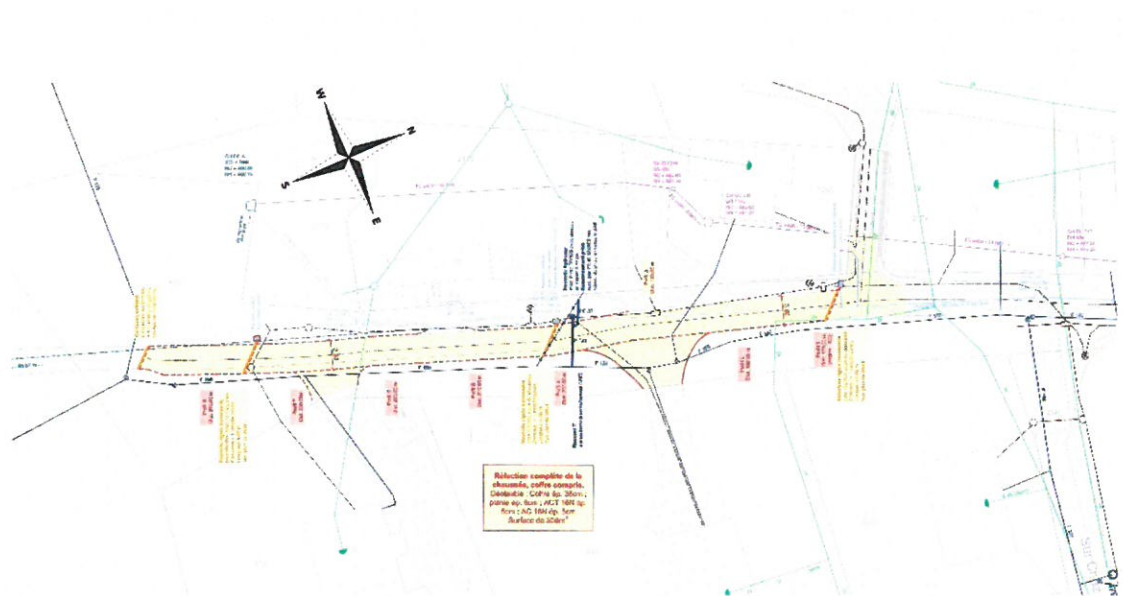


Figure 5 : extrait du plan de situation 1 : 200

Le cadastre existant comprend certaines particularités. La parcelle communale mesure jusqu'à 12m de large, alors que la chaussée est projetée à 3.30m de largeur. Les futures limites de la mutation n'ont pas été arrêtées et seront décidées par le Conseil Communal ultérieurement.

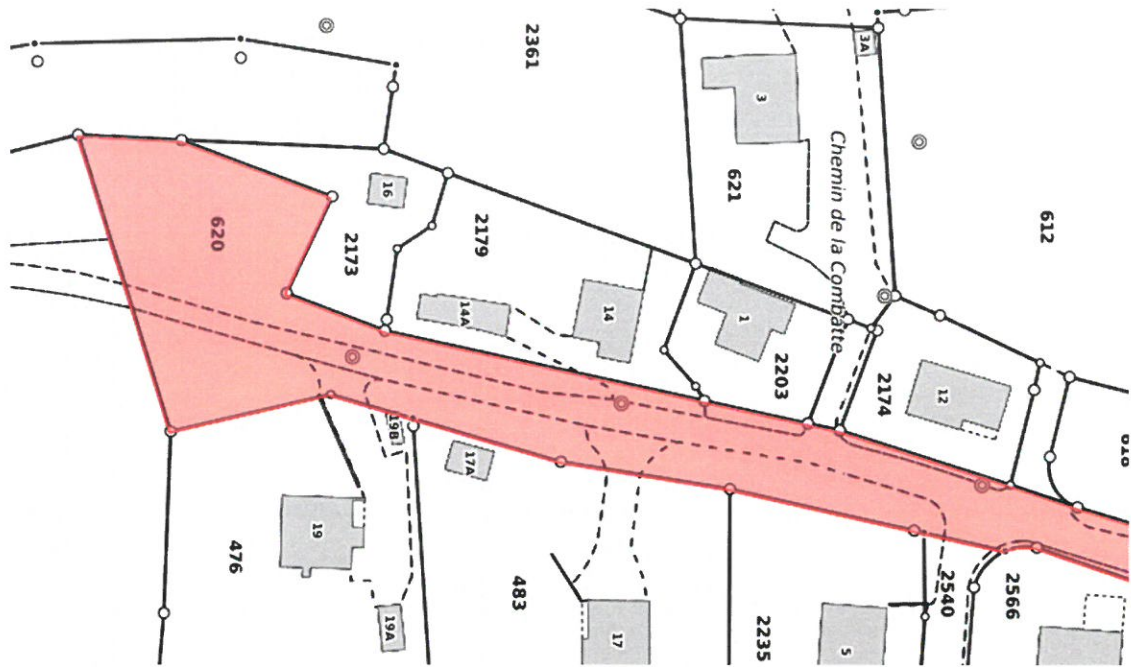


Figure 6 : extrait du plan cadastral (parcelle communale en rouge)

En conformité avec les plans d'action des eaux usées (PGEE) et de l'eau potable (PGA), en respect des impératifs locaux et les demandes formulées par la Commune de Haute-Sorne, le cahier des charges a été arrêté comme suit :

- Augmentation de la largeur du chemin de 2.50 à 3.00 m'.
- Réfection complète de la chaussée par la réalisation d'un nouveau coffre de 40cm d'épaisseur (y compris planie) et d'un nouveau revêtement composé de deux couches d'AC T 16 N et d'AC 16 N de 5cm d'épaisseur chacune.
- Construction de 3 nouveaux caniveaux transversaux et renforcement du caniveau existant au sud pour assurer la récolte des eaux de chaussée. Les caniveaux seront dans le profil de la route ce qui augmentera le confort d'utilisation par rapport aux rigoles existantes.
- Séparation des eaux usées et des eaux claires par la modification de 2 raccordements d'eau claire branchés actuellement sur le collecteur d'eaux usées.
- Ajout d'une borne hydrante pour pallier le manque de protection incendie dans ce secteur.
- Réalisation d'une mutation corrective au terme des travaux afin d'ajuster le cadastre.

PROFIL TYPE 1:20

Vue depuis le Sud

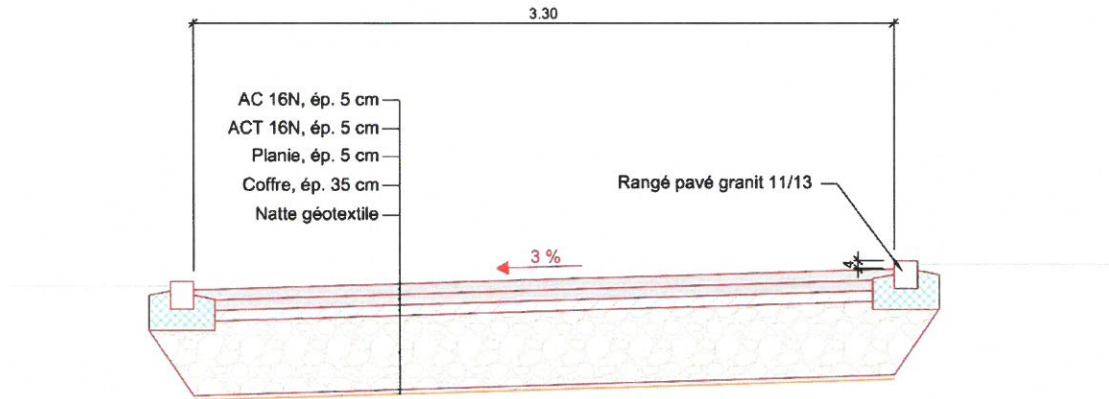


Figure 7 : extrait du profil type 1 : 20

3. Délais de réalisation

Sous réserve de l'obtention du crédit de construction par validation du Conseil général, les travaux pourront débuter le 17 octobre pour être achevés le 4 novembre 2016.

Un appel d'offres pour les travaux de génie civil a été lancé sous forme de procédure sur invitation auprès de 4 entreprises de la région.

4. Coût des travaux

Basé sur le devis estimatif du bureau d'étude, le coût des travaux se résume comme suit :

Partie d'ouvrage CAN Pos. Description de la position	Quantité	Unité	Prix unitaire	Chaussée	Pavés de bord	Eau de chaussée	Système séparatif (EC)	Eau potable	Total
Réfection de la chaussée - Partie principale				27'590	10'420			10'840	48'950
Réfection de la chaussée - Carrefour de la Combette				8'250					8'250
Réfection de la chaussée - Partie supérieure				7'170	2'180				9'350
Raccordements sur collecteur EC (Combette)							3'780		3'780
Réfection accès bâtiment 17 (Broquet Marcel, les héritiers de)				4'460	1'580				6'040
Réfection accès bâtiment 19 (Citherlet Ronald)				1'770	890				2'660
Caniveau n° 1 (nord) - Remplacement rigole existante						4'580			4'580
Caniveau n° 2 - Nouveau						4'260			4'260
Caniveau n° 3 - Nouveau						4'260			4'260
Caniveau n° 4 (sud) - Appuis caniveau existant						430			430
Sous-total : Coûts des travaux				49'300	15'100	13'500	3'800	10'800	82'500
Arpentage, autorisations, taxes, constats photos 824_51 Divers	1	gl	5'300	5'300					5'300
Honoraires : Ingénieur civil 872_51 SIA 103 : Phase 3, 4 et 5				8'190	2'270	2'030	570	1'620	14'680
Sous-total : Prestations diverses				13'500	2'300	2'000	600	1'600	20'000
			TOTAL HT :	62'800	17'400	15'500	4'400	12'400	112'500
			TVA (8,0%) :	5'000	1'400	1'200	400	1'000	9'000
			TOTAL TTC :	67'800	18'800	16'700	4'800	13'400	121'500
				55.8%	15.5%	13.7%	4.0%	11.0%	Soit 100 %

Figure 8 : extrait du devis établi au projet de l'ouvrage

Les travaux projetés comprennent les réfections des accès privés aux bâtiments n° 17 et 19 du Chemin des Reus, sur la partie communale. Une proposition de

partage des coûts avec les riverains concernés a été formulée. Les travaux ne seront réalisés qu'en cas d'accord des propriétaires concernés.

Les frais de mutation post-travaux sont compris dans le devis ci-dessus. Les éventuels bénéfices découlant de vente de terrain communal à des propriétaires privés ne sont pas pris en compte à ce stade.

5. Considérations financières

Investissement selon programme des travaux	Fr.	121'500.-
Le demande de crédit porte sur un montant de	Fr.	121'500.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

6. Financement

Une demande de subventions a été formulée à l'ECA Jura le 7 juillet 2016, une promesse de subventions de Fr. 3'500.- est attendue.

Il est donc prévu que le financement de cet investissement soit pris en charge selon la répartition suivante :

Coût de la réalisation	Fr.	121'500.-
A charge des privés pour les accès hors cadastre	Fr.	- 5'400.-
<u>Subventions ECA Jura</u>	<u>Fr.</u>	<u>- 3'500.-</u>
Solde à financer	Fr.	112'600.-
Prélèvement sur le fonds "eaux usées"	Fr.	4'800.-
<u>Prélèvement sur le fonds "eau potable"</u>	<u>Fr.</u>	<u>9'900.-</u>
Recours à l'emprunt	Fr.	97'900.-

Dans la mesure du possible, le projet sera financé par les recettes courantes.

7. Préavis des Autorités

Le Conseil communal, le dicastère des travaux publics et le dicastère des finances et impôts préavisent favorablement ce projet et recommandent d'accepter ce crédit de **CHF 121'500.- TTC.**

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 5 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Bernard Vallat

Le Secrétaire

Michel Guerdat